

[Texte]

• 1015

La deuxième question, monsieur Joyal, portait sur quoi encore? La lettre...

**M. Joyal:** Le jugement, mais j'ai des propositions à faire à ce sujet-là. Je préférerais qu'on se limite d'abord au sujet que vous avez soulevé vous-même ce matin, qui est d'abord le rapport du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure.

**Le coprésident (M. Corbin):** Alors, comment voulez-vous en disposer?

**M. Joyal:** Voici, vous avez fait la suggestion que le Comité invite le 11 juin prochain le greffier de la Chambre des communes. Il m'est avis que madame le président, dans la déclaration qu'elle a faite à la Chambre jeudi dernier à 15 heures, après la période des questions, a ouvert la porte à un ordre de la Chambre, lequel ordre de la Chambre comprendrait une référence à ce Comité-ci et à son rapport, suite à l'étude spéciale menée par le Commissaire aux langues officielles et une invitation ou une non-invitation à comparaître elle-même soit devant le comité de régie interne, soit devant un autre comité de la Chambre. C'est la déclaration que madame le président a faite et, pour ma part, je jugerais prématuré que l'on prenne une décision finale jusqu'à ce qu'il y ait eu consultation entre les leaders des différents partis à la Chambre des communes de manière à, par la suite, déterminer si nous entendrons le greffier et à quel sujet nous l'entendrons.

Si la Chambre devait décider de référer la réponse à madame le président au comité de régie interne, je comprendrais que c'est le comité de régie interne qui deviendrait compétent pour entendre la réponse de madame le président. Si la Chambre décide de référer la réponse de madame le président à ce Comité-ci, je comprendrais à ce moment-là que ce serait nous qui deviendrions compétents, avec la limite ou le caveat que madame le président a mis à sa déclaration, à savoir que ce Comité-ci est un comité mixte. Elle suggérait que l'on tienne compte de cette difficulté.

Par conséquent, à cette étape-ci, confirmer l'invitation au greffier de la Chambre pour le 11 juin... il m'apparaîtrait plus sage de reporter ceci jusqu'à au moins jeudi, pour nous donner le temps de prendre avis des leaders des différents partis pour savoir quelle attitude la Chambre adoptera face à cette question.

Quant à l'autre point...

**Le coprésident (M. Corbin):** Sur ce point-là, monsieur Joyal, je ne vous suis pas très clairement. Madame le Président, l'autre jour, à la Chambre des communes, a rendu, à toutes fins pratiques, ce que je conçois être une décision relativement à ses rapports officieux ou officiels avec les comités de la Chambre des communes. Il est clairement indiqué dans sa déclaration que si on lui ordonnait de comparaître devant un comité de la Chambre, et je mets l'emphase sur le mot «Chambre des communes», elle se plierait volontiers à ce désir de l'institution. Mais je ne peux pas voir la relation qu'il y a entre cette déclaration et notre Comité, qui est un comité mixte. Madame le Président a formellement défendu sa décision de ne pas comparaître devant un comité mixte du Parlement. Je trouve qu'à toute fins pratiques nous sommes

[Traduction]

What was the second question on, Mr. Joyal? The letter...

**Mr. Joyal:** The decision, but I have some proposals to make that topic. I would prefer that we stick for the moment to the topic you raised yourself this morning, the report of the subcommittee, the agenda and procedure.

**The Joint Chairman (Mr. Corbin):** So, how do you want to deal with that?

**Mr. Joyal:** You suggested that the Committee invite the Clerk of the House of Commons on next June 11. I have been told that Madam Speaker, in her statement to the House last Thursday at 3.00 p.m., after question time, opened the door to an order of the House, which would include a reference to this Committee and its report, following the special study carried out by the Commissioner of Official Languages and a request or non-request that she appear either before the Internal Economy Committee or before some other House committee. Madam Speaker made the statement and, as far as I am concerned, I feel it would be premature to reach a final decision before the leaders of the different parties in the House of Commons have had the possibility to consult so as to determine subsequently whether we will hear the Clerk and on what subject.

If the House were to decide to refer the reply of Madam Speaker to the Internal Economy Committee, I understand that it would be up to that committee to hear the reply of Madam Speaker. If the House decides to refer the reply of Madam Speaker to this Committee, it would then be up to us to hear her reply, with the limitation or the caveat placed by Madam Speaker in her statement that this Committee is a joint committee. She suggested that this difficulty be taken into account.

At this stage, then, I think it would be wiser to defer confirmation of our request to the Clerk of the House to appear on June 11 until at least Thursday so that we have the time to get the opinions of the leaders of the various parties on what attitude the House will adopt in this matter.

As far as the other point is concerned...

**The Joint Chairman (Mr. Corbin):** On that point, Mr. Joyal, I have not fully grasped your reasoning. The other day in the House of Commons, Madam Speaker gave what I would consider to all intents and purposes to be a decision on her formal or informal relations with the committees of the House of Commons. She said quite clearly in her statement that, if she were ordered to appear before a committee of the House, and I stress the word "House of Commons", she would be quite willing to accede to the wishes of the institution. But I cannot see any link between that statement and our Committee, which is a joint committee. The Speaker of the House has officially defended her decision not to appear before a joint committee of Parliament. I think that, to all intents and purposes, we are at an impasse. I do not see what more the